Rapport annuel

COVEA ACTIONS SOLIDAIRES

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 10

Rapport du commissaire aux comptes 24

COMPTES ANNUELS

Bilan 28
Actif 28
Passif 29

Compte de résultat 30

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 33

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 34

Règles & méthodes comptables 35

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 37

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 38

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 39

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 40
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 40
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 41
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 42
Exposition directe sur le marché des devises 43
Exposition directe aux marchés de crédit 44
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 45
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 46

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 47
Créances et dettes - ventilation par nature 47
Frais de gestion, autres frais et charges 48
Engagements reçus et donnés 50
Acquisitions temporaires 50
Instruments d'entités liées 51

Détermination et ventilation des sommes distribuables 52
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 52
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 53

Inventaire des actifs et passifs 54

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 57

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 59

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **60**

Synthèse de l'inventaire **61**

Informations SFDR **62**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux comptes	KPMG Audit Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des pays de la zone Euro.

Affectation des résultats : Les revenus distribuables sont distribués annuellement aux détenteurs de parts D et capitalisés pour les détenteurs de parts C. Les revenus distribuables des parts de partage P sont pour moitié capitalisés et pour moitié distribués annuellement sous forme de dons en espèces au profit d'associations ou d'entreprises dont l'objet est de favoriser, par l'emploi ou le logement en particulier, le lien social en France via l'insertion de personnes en difficulté.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance à long terme, à travers une politique active d'investissement en sélectionnant des valeurs des pays de la zone euro, dont la France.

Indicateur de référence : L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

Elle porte sur une sélection de titres en fonction de critères extra-financiers en plus des critères financiers de la société de gestion. Le filtre extra-financier intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre de la sélection des valeurs en portefeuille, puis annuellement lors de la publication de reporting par l'émetteur.

Sur la partie Actions :

Parmi ces critères, l'équipe de gestion en retient systématiquement trois :
- Le respect des ressources humaines
- Le respect de l'environnement et
- La gouvernance d'entreprise

La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminé à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024. Cette première version du modèle quantitatif interne d'évaluation ESG s'appuie sur une évaluation interne des piliers E et G, sur la base de scores associés à plusieurs indicateurs au sein de chacun des piliers, complétée par l'évaluation d'un fournisseur de données sur le pilier S. Cette structure « 2/3 Interne ; 1/3 Externe » est la conséquence d'un taux de couverture insuffisant des univers sur les indicateurs du pilier S initialement sélectionnés.

Les notes des piliers E et G sont évaluées entre 0 et 1, sur la base d'une moyenne pondérée des scores des indicateurs de chaque pilier, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 la meilleure note. Les pondérations des indicateurs reflètent la criticité de certains indicateurs ainsi que leur matérialité en fonction de l'industrie dans laquelle se classe l'émetteur selon la classification GICS3. La moyenne équipondérée des notes des trois piliers donne la note ESG de l'émetteur, comprise entre 0 et 1.

Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites coeurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse financière et extra-financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'univers investissable du fonds se définit comme étant constitué de l'ensemble des titres potentiellement investissables sur le fonds. Il est construit de manière à intégrer l'ensemble des titres en portefeuille (hors multigestion, produits dérivés et trésorerie).

Un filtre de sélectivité est appliqué à cet univers, ce qui permet alors d'exclure automatiquement et systématiquement les émetteurs ayant les notations ESG les plus basses ainsi que les sociétés faisant partie de la liste des exclusions sectorielles et normatives conformément à la politique d'exclusion de la Société de gestion applicable à tous les fonds et disponible sur son site internet www.covea-finance.fr. Le but étant de réduire 20% de l'univers d'investissement du fonds par rapport à l'univers investissable de départ.

Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille est supérieur à 90% (hors poche "Solidaire").

En complément, une attention particulière est réservée aux éventuelles controverses qui sont suivies par l'équipe Analyse financière et extra-financière. Leur évaluation est appréciée sous plusieurs angles (ex : gravité des sujets ; matérialité et criticité du risque lié à cette controverse ; la fréquence). Selon la typologie des données remontées, une recherche et une analyse approfondies sont menées afin d'évaluer le niveau de risque de ces controverses. La catégorisation d'une controverse en niveau de risque critique conduit au gel de la valeur concernée de façon temporaire dans une première phase (blocage à l'achat). A l'issue d'un dialogue actionnarial avec l'émetteur concerné, dans une deuxième phase, le dossier intégrant une analyse complémentaire de la controverse est soumis pour décision au Comité Controverses et Engagement Investisseur (CCEI). Ce dernier statue sur la qualification finale du risque. Le maintien en niveau de risque critique peut conduire à une suspension temporaire de la valeur (blocage à l'achat) ou à une exclusion définitive de l'émetteur (cession progressive ou immédiate) pour une durée de 12 mois minimum.

Pour l'appréciation des différentes approches extra-financières, l'équipe de gestion s'appuie sur les données extra-financières disponibles de l'équipe Analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données.

Une fois l'univers défini, l'OPC suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion. Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion et, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct. Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion décide à travers le(s) comité(s) de gestion concerné(s) de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs de l'OPC.

L'allocation de l'OPC est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement mais également en dehors. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale.

Tous les secteurs d'activité peuvent être concernés. Il est précisé que le fonds est exposé à 75% au minimum aux actions de la zone euro (dont 50% minimum émises par des sociétés ayant leur siège social en France). Il peut s'agir de grandes, moyennes, et petites capitalisations. Par ailleurs, le FCP investit au minimum 75% de son actif en titres éligibles au PEA.

Sur la partie Solidaire :

L'OPC investit entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale dès lors qu'elles contribuent à favoriser la lutte contre l'exclusion, le développement durable et la cohésion sociale en France, en permettant notamment l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques. Ces investissements prennent la forme de billets à ordres, bons de caisse, ou d'investissements en capital :

i) dans des structures d'insertion faisant appel public à l'épargne, notamment en titres non admis aux négociations sur un marché réglementé et émis par les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées en application de l'art. L.3332-17-1 du Code du Travail,

ii) dans des organismes distribuant du micro crédit ou

iii) dans des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées en application de l'art. L.3332-17-1 du Code du Travail. D'autre part, l'OPC peut investir également jusqu'à 10% de son actif dans des OPC solidaires de droit français. La somme de ces investissements qualifiés de « solidaires » (organismes solidaires et OPC solidaires) est donc constamment comprise entre 5% et 20% (avec 5% minimum en organismes solidaires agréés).

Les associations sélectionnées sont les organismes solidaires conformément aux dispositions du Code du Travail.

Sur la partie titres de créances et instruments monétaires du marché financier :

Les instruments de taux d'intérêt sont sélectionnés en choisissant les émetteurs publics ou privés qui permettent d'obtenir le meilleur profil de risque avec les meilleures contraintes de liquidité.

Sur la gestion de trésorerie :

Le fonds peut investir, à hauteur de 10% maximum, dans des OPC monétaires (OPC de droit français, y compris des OPC gérés par la société de gestion).

D'autre part, dans la limite de 10% de son actif net, le fonds pourra également effectuer des emprunts d'espèces, de manière temporaire et en fonction de la configuration des marchés.
L'OPC ne peut détenir plus de 10% de son actif en part d'OPC monétaires, obligataires et ou actions. L'OPC est exposé aux différents risques de la façon suivante :

- exposition au risque actions : de 75 à 105% de l'actif net
- exposition au risque de taux : de 0 à 20% de l'actif net

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr.), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :

- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;
- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflète donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.
Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'ensemble des informations extra-financières concernant l'OPC est détaillé dans l'annexe précontractuelle du prospectus.

Description des catégories d'actifs :

Actions et valeurs assimilées :

L'OPC est exposé aux actions et valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans la zone euro, à hauteur minimale de 75% et à hauteur maximale de 105% de son actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille des sociétés.

L'OPC est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions de la zone euro éligibles au PEA, dont 50% minimum d'actions français. Il s'agit de grandes, moyennes et petites capitalisations, à condition d'être éligibles à l'univers d'investissement « social » de l'OPC. Tous les secteurs économiques peuvent être couverts.

Le portefeuille pourra être exposé au maximum à 10% de son actif net en actions de marchés hors de la zone euro.

Le risque de change est accessoire.

Bons de caisse, billets à ordre :

A hauteur de 10% maximum.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'OPC pourra avoir recours à hauteur maximale de 20% de son actif net aux instruments du marché monétaires et aux titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés.

La sélection des titres de créance et des instruments du marché monétaire ne se fait pas exclusivement et mécaniquement sur la base de critères de notation des agences de notation.

Elle repose notamment sur une analyse interne du risque crédit.

En cas d'évolution de la notation, le critère d'évaluation lié à l'intérêt des porteurs sera privilégié afin de décider de l'opportunité de conserver ou non le titre en portefeuille.

Actions et/ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPC pourra investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen, dont des OPCVM éligibles au PEA n'incluant pas dans leur quota les parts d'autres OPCVM,
- des parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèce dans la limite de 10% de l'actif.

Opérations d'acquisitions et emprunts temporaires de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Instruments dérivés :

Néant

Titres intégrant des dérivés :

Néant

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux investissements solidaires

Il correspond au risque lié à l'investissement dans des titres de structures solidaires d'utilité sociale qui ne sont pas cotés et qui peut se traduire par un manque de liquidité en raison de la difficulté de céder ces titres.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs…). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Description des principales conséquences juridiques de l'engagement contractuel

Le FCP est régi par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs. Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC. Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part C : Tous souscripteurs

Part P : Tous souscripteurs souhaitant participer au financement d'association ou d'entreprise soutenant des initiatives d'insertions de personnes en difficultés

L'OPC (parts C et D) est ouvert aux investisseurs de toute nature (personnes physiques en direct et personnes morales : entreprises, associations, institutionnels…) et notamment à ceux souhaitant encourager le lien social et la cohésion en France, en investissant dans des actions de sociétés françaises et de la zone euro qui mènent une politique en faveur des salariés, et dans des organismes solidaires agrées.

La part « P » s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement à ceux qui sont soucieux de participer de façon directe au financement d'associations ou d'entreprises dont l'objet est de renforcer, par l'emploi ou le logement notamment, le lien social en France via des initiatives d'insertion de personnes en difficulté.

L'OPC sert de support à des contrats d'assurance-vie en unité de compte, souscrits auprès des sociétés du groupe Covéa.

L'OPC s'adresse à un investisseur qui souhaite investir sur le marché actions. L'OPC est éligible au PEA.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions) dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Régime fiscal : L'OPC n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Les distributions et les plus-ou moins-values éventuelles sont imposables à ses porteurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC et aux plus-ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds.

Il est recommandé à l'investisseur de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités applicables à sa situation personnelle.

L'OPC est éligible au PEA.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date d'agrément par l'AMF : 13 novembre 2007.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement de marché marqué par le retour du Politique au cœur des décisions économiques et financières. Les marchés actions ont évolué dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une montée des politiques protectionnistes, des trajectoires monétaires désynchronisées entre grandes zones économiques et une inflation structurellement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente.

Aux États-Unis, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a entraîné une inflexion marquée de la politique économique et industrielle, caractérisée par des mesures protectionnistes, une volonté affirmée de relocalisation et une dérégulation accrue, notamment dans le secteur financier. L'économie américaine a ainsi bénéficié en début d'année d'une consommation encore résiliente, soutenue par un marché du travail solide, avant de montrer progressivement des signes de ralentissement sur les segments les plus sensibles au pouvoir d'achat.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale a adopté une approche graduelle et prudente face à une inflation persistante, alimentée par les tensions salariales et les incertitudes liées aux politiques commerciales et budgétaires. Elle a finalement engagé un cycle d'assouplissement modéré, avec trois baisses de taux à partir du mois de septembre. Dans ce contexte marqué par une volatilité accrue, le marché action américain est néanmoins resté bien orienté sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P 500 clôturant en hausse d'environ 17.9% en dollars (3.9% en euros).

En Europe, la faiblesse persistante de la croissance, conjuguée au reflux de l'inflation a offert à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre accrue. La BCE a ainsi procédé à plusieurs baisses de taux, ramenant son taux directeur à 2%. Dans ce contexte, l'indice MSCI Europe affiche une hausse de 16.3% sur l'année (en ligne avec la performance de l'indice américain en dollar), soutenus par les secteurs bancaire, des services aux collectivités (enjeux de souveraineté) et de la défense, malgré une volatilité entretenue par les fragilités politiques persistantes en France et en Allemagne. Il est intéressant de souligner le retour de l'intérêt des investisseurs pour les petites et moyennes capitalisations : le MSCI EMU Small Cap progresse de +21,3%, la volonté de reconstituer des chaînes de production au niveau local devient une préoccupation pour les décideurs.

Sur le front des devises, le dollar a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis 2017, pénalisé par l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale et par la dégradation des relations commerciales avec ses principaux partenaires. Il s'est ainsi nettement déprécié face à l'euro pour s'établir autour de 1,1750 dollar, en recul d'environ 13% sur l'année.

Dans ce contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les matières premières ont affiché des dynamiques contrastées. Les métaux précieux ont fortement progressé en 2025, l'Or confirmant son rôle de valeur refuge, tandis que l'argent a enregistré une envolée spectaculaire, soutenue à la fois par des craintes de pénurie liées aux restrictions chinoises et par une demande structurelle portée par la transition énergétique, l'électronique et l'intelligence artificielle. À l'inverse, le marché pétrolier a évolué dans un environnement très volatil et a terminé l'année en net repli, le WTI enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2020 (-20%). Malgré des rebonds ponctuels liés aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le marché est resté dominé par les craintes d'une offre excédentaire et d'un ralentissement de la demande.

Politique de gestion

La gestion de Covéa Actions Solidaires est active et discrétionnaire, en cohérence avec nos Perspectives Economiques et Financières. La stratégie s'appuie sur la construction d'un univers de valeurs éligibles à partir d'une grille de notation des critères extra-financiers (« notation ESG ») par l'équipe d'analyse financière et extra-financière.

Sur la partie solidaire, l'OPC investit d'une part, entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale dès lors qu'elles contribuent à favoriser la cohésion et le lien social en France, en favorisant l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques et d'autre part, jusqu'à 10% de son actif dans des OPC « solidaires ». Les investissements solidaires sont en permanence compris entre 5% et 20% de l'actif.

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique et financier animé par les incertitudes politiques et géopolitiques persistantes. Les annonces de barrières douanières américaines, la poursuite du conflit ukrainien et l'instabilité politique en France notamment constituent des jalons importants. Parallèlement, des dynamiques sectorielles puissantes émergent ou s'accélèrent, qu'il s'agisse de l'essor de l'intelligence artificielle (IA), de la transformation des chaînes de valeur industrielles ou de la poursuite des investissements liés à la transition énergétique.

Cette configuration bénéficie aux valeurs faiblement valorisées comme les financières, les services aux collectivités et également les valeurs fortement exposées au cycle économique comme les valeurs industrielles. En revanche, les valeurs de consommations et les services de communications sont moins recherchées.

Dans ce cadre, la gestion adopte une approche active articulée autour de grands thèmes en lien avec nos Perspectives Economiques et Financières guidant la construction du portefeuille, la conduite des arbitrages et la maîtrise des risques. Au cours de l'année, nous accentuons notre surpondération sur le secteur de l'industrie en lien avec les conclusions de nos Perspectives Economiques et Financières privilégiant les acteurs industriels incontournables et les sociétés de défense. Nous renforçons nos positions sur le fournisseur des solutions d'automatisation Schneider et achetons ainsi l'assembleur aérien Airbus qui bénéficie d'un carnet de commande record et d'une amélioration de la qualité d'exécution de la production. En outre, dans la thématique PEF de recherche de souveraineté, nous augmentons notre exposition à Dassault Aviation et Thales, deux autres acteurs français incontournables au sein de la défense européenne dans un contexte d'accroissement des tensions géopolitiques et de désengagement progressif des Etats Unis en Europe. De même, nous investissons dans des sociétés de consommation discrétionnaire de qualité et bénéficiant de fortes barrières à l'entrée en profitant de points d'entrée intéressants au vu des perspectives de croissance. Nous achetons Hermès et Inditex dans le domaine de l'habillement et Michelin au sein des pneumaticiens. Nous réduisons la sous pondération du portefeuille au secteur financier en achetant la banque BNP Paribas. Elle bénéficie de la pentification de la courbe des taux, de ses positions de leader domestique et de la diversification de ses activités. Dans le même temps, nous réduisons nos positions dans plusieurs sociétés de technologies en raison de valorisations élevées dans les valeurs de semis conducteurs exposées à l'IA et en raison de craintes sur des risques de perturbations sur les éditeurs de logiciels. Dans cette logique, nous réduisons le fournisseur d'équipement de lithographie ASML après sa forte progression et l'éditeur de progiciel SAP où certains segments d'activités pourraient être menacés par la diffusion de l'IA. En outre, nous cédons Dassault Systèmes dont le modèle de croissance s'essouffle. En effet, les entreprises disposant de nombreux brevets sont hésitantes à confier leurs données sensibles sur des serveurs (« cloud ») appartenant à une société tierce. Nous diminuons également nos positions la consommation de base. Nous prenons des profits au cours de l'année la société Danone en raison de son solide parcours boursier. Nous soldons notre position sur Heineken en raison de craintes sur les évolutions de comportements de consommation d'alcool, alors que le brasseur semble ne pas avoir suffisamment pris le virage des boissons non alcoolisés. Dans le même objectif, dans le secteur des matériaux, nous cédons le fabriquant de bouteilles en verre Zignago Vetro et le fabricant de parfums et d'arômes Symrise pénalisé par l'atonie des volumes de consommation.

Les mouvements de marché dus à une volatilité exacerbée par les annonces de droits de douane nous permettent de saisir des opportunités sur des valeurs de qualité. Nous nous concentrons sur des sociétés offrant des fondamentaux solides et un potentiel de croissance durable. Ces choix traduisent notre conviction de privilégier des entreprises capables de performer dans un environnement incertain, tout en offrant une visibilité sur leurs résultats. Dans ce contexte, nous augmentons nos positions sur des valeurs dotées de fondamentaux solides comme le fabricant de verres et de lunettes Essilor Luxottica et la société de parfums Interparfums. Enfin, nous profitons de fortes hausses pour vendre des titres qui conservent notre confiance mais dont la valorisation parait excessive à l'image du câblier italien Prysmian ou de la société de semis conducteurs Infineon. Cela nous permet d'acquérir des valeurs de petites et moyennes capitalisations à forte conviction comme l'acteur de l'efficience des bâtiments Spie, le spécialiste des fixations aéronautiques Lisi ou encore le blanchisseur Elis.

Le taux d'exposition aux actions s'élève à 98,93 %.

La poche des titres solidaires représente 5.5% environ de l'actif net environ du fonds fin décembre 2025.

En ligne avec la directive « Fund Naming », Covéa Actions Solidaires n'investit pas dans des sociétés d'exploration et de production pétrolière ; nous investissons dans des entreprises de services énergétiques comme GTT qui fournit des services d'ingénierie.

Enfin, le fonds veille à avoir un taux d'exclusion minimum de 20% (notes les plus basses), un taux d'investissement durable supérieur à 20% et un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90%.

Nos principales lignes actions sont : Schneider, Airbus, Air Liquide, Safran, Sanofi, BNP Paribas, L'Oréal, Hermès, Legrand et LVMH.

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entrainent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économique par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la règlementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA ACTIONS SOLIDAIRES a été de 6,14 %.

La performance de son indice de référence, SBF 120 dividendes nets réinvestis, a été de 13,19 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Informations relatives à la performance, aux risques et aux incertitudes d'investissement du FIA

Afin de gérer le risque de liquidité, le gestionnaire du FIA a mis en place des mesures destinées à s'assurer d'un niveau approprié de liquidité du FIA et a adopté des procédures permettant un contrôle du risque de liquidité pour ce FIA. Il s'assure que le profil de liquidité des investissements s'accorde avec les obligations liées au passif et conduit régulièrement des tests de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles.

Au 31/12/2025, l'actif net du fonds s'établit à 48 131 916 euros et le levier par la méthode brute ressort à 98,94% et par la méthode nette à 100,00%.

Changements substantiels du FIA au cours de l'exercice écoulé

Aucun changement substantiel n'a affecté le FIA au cours de l'exercice.

Informations sur la gestion de la liquidité et l'effet de levier du FIA

Néant

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Le taux d'exposition moyen aux actions éligibles au PEA sur l'année 2025 s'élève 98.33%.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires d'exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Conformément à ses Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des FIA et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques".

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement SFDR, cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,

- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la *Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité* disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 ("produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux"). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociales liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ; prévention et contrôle de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm"). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra-financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissement sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en oeuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

OPC ISR (paragraphe ISR standard + infos art. 8)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
BNP PARIBAS	1 874 465,50	-
AIRBUS BR BEARER SHS	1 425 166,39	70 231,57
PUBLICIS GROUPE	1 397 290,70	-
ESSILOR LUXOTTICA SA	1 390 070,45	-
HERMES INTERNATIONAL	1 349 264,54	-
WOLTERS KLUWER CVA	393 688,70	782 816,58
INTER PARFUMS	1 064 959,14	66 334,77
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	-	1 120 220,46
HEINEKEN NV	-	1 026 346,18
DANONE SA	-	970 247,16

Le fonds peut être investi dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et

(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
COVEA ACTIONS SOLIDAIRES

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA ACTIONS SOLIDAIRES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 27/04/2026 10:26:02

Christophe Coquelin
Associé

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**47 618 287,14**	**47 804 013,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 011 692,14	45 202 118,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 606 595,00	2 601 895,00
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**459 554,33**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	459 554,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**71 433,00**	**394 750,00**
OPCVM	71 433,00	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	394 750,00
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**47 689 720,14**	**48 658 317,33**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**6 105,41**	**864,36**
Comptes financiers	**517 877,44**	**42 328,72**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**523 982,85**	**43 193,08**
Total Actif I + II	**48 213 702,99**	**48 701 510,41**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	45 348 074,26	48 959 630,29
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2 783 841,47	-331 351,40
Capitaux propres I	**48 131 915,73**	**48 628 278,89**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**48 131 915,73**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**81 787,26**	**73 231,52**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**81 787,26**	**73 231,52**
Total Passifs: I + II + III + IV	**48 213 702,99**	**48 701 510,41**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 167 187,24	1 152 974,51
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	22 533,16	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3 925,59	10 088,89
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 193 645,99**	**1 163 063,40**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 193 645,99**	**1 163 063,40**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	163,83	2 081,73
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-802 777,37	-833 492,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-802 613,54**	**-831 410,62**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**391 032,45**	**331 652,78**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-10 678,18**	**-9 165,37**
Sous-total revenus nets I = C + D	**380 354,27**	**322 487,41**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 226 787,54	1 227 922,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-56 982,32	-39 806,69
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**1 169 805,22**	**1 188 115,46**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-15 783,30**	**-39 216,18**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**1 154 021,92**	**1 148 899,28**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 362 415,46	-1 792 833,95
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-150,05	433,74
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**1 362 265,41**	**-1 792 400,21**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-112 800,13**	**-10 337,88**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**1 249 465,28**	**-1 802 738,09**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**2 783 841,47**	**-331 351,40**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance à long terme, à travers une politique active d'investissement en sélectionnant des valeurs des pays de la zone euro, dont la France.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Actif net total	**48 131 915,73**	48 628 278,89	51 392 426,97	48 260 059,68	51 395 946,04

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART C					
FR0010535625					
Nombre de parts ou actions	**265 846,0981**	285 076,3134	299 242,1595	318 333,6229	274 901,1764
Valeur liquidative unitaire	**181,05**	170,57	171,74	151,6	186,96
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**5,77**	5,16	0,99	-7,06	1,24

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs mobilières qui ne sont pas négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. L'évaluation est faite en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus :

· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds
· Non renouvèlement du label ISR
· Retrait de l'approche en amélioration de note

Changements à intervenir :

· Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
· Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part C : capitalisaton, Part D : distribution et Part P : partagé.
Capitalisation des plus-values nettes réalisées.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**48 628 278,89**	**51 392 426,97**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	1 797 197,54	2 148 615,50
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-5 216 663,78	-4 640 131,61
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	391 032,45	331 652,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 169 805,22	1 188 115,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 362 265,41	-1 792 400,21
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**48 131 915,73**	**48 628 278,89**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0010535625	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	10 039,9221	1 797 197,54
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-29 270,1374	-5 216 663,78
Solde net des souscriptions/rachats	**-19 230,2153**	**-3 419 466,24**

PART C	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010535625	PART C	Capitalisable	EUR	48 131 915,73	265 846,0981	181,05

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	Pays-Bas+/-	Allemagne+/-	Espagne+/-	Finlande+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	47 618,29	38 647,79	5 355,58	1 654,93	1 541,19	418,80
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**47 618,29**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**517,88**	-	-	-	517,88
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**517,88**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	517,88	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**517,88**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	SEK+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,80	0,13	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**3,80**	**0,13**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	6 105,41
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**6 105,41**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-3 981,24
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-77 806,02
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-81 787,26**
Total des créances et dettes	**-75 681,85**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1,90 % maximum Part P : 1,90 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,12 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds et des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière.

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART C

FR0010535625	31.12.2025
Frais fixes	802 777,37
Frais fixes en % actuel	1,64
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	163,83

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	71 433,00
Total			**71 433,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**380 354,27**	**322 487,41**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**380 354,27**	**322 487,41**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**380 354,27**	**322 487,41**

PART C

FR0010535625	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	380 354,27	322 487,41
Total	**380 354,27**	**322 487,41**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 154 021,92**	**1 148 899,28**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**1 154 021,92**	**1 148 899,28**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 154 021,92**	**1 148 899,28**

PART C

FR0010535625	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 154 021,92	1 148 899,28
Total	**1 154 021,92**	**1 148 899,28**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**47 618 287,14**	**98,93**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**45 011 692,14**	**93,52**
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			418 800,78	0,87
ELISA OYJ	EUR	11 097	418 800,78	0,87
act d ingenierie et de cons technique connexe			409 104,30	0,85
SPIE SA	EUR	8 305	409 104,30	0,85
Activites d agence de publicite			1 238 021,40	2,57
PUBLICIS GROUPE	EUR	13 970	1 238 021,40	2,57
Activites de programmation informatique			644 677,00	1,34
CAPGEMINI SE	EUR	4 532	644 677,00	1,34
Autre intermediation monetaire			3 060 660,38	6,36
BNP PARIBAS	EUR	26 922	2 175 028,38	4,52
EURONEXT	EUR	6 919	885 632,00	1,84
Blanchisserie-teinturerie			329 305,24	0,68
ELIS SA	EUR	13 574	329 305,24	0,68
Comm détail habillement en magasin spécialisé			630 275,58	1,31
INDITEX	EUR	11 187	630 275,58	1,31
Construction aeronautique et spatiale civile			6 632 172,20	13,78
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	13 559	2 690 105,60	5,59
DASSAULT AVIATION SA	EUR	2 675	732 415,00	1,52
LISI	EUR	14 228	755 506,80	1,57
SAFRAN	EUR	8 252	2 454 144,80	5,10
Construction aeronautique et spatiale militaire			790 512,00	1,64
THALES SA	EUR	3 440	790 512,00	1,64
Distribution combustibles gazeux par conduites			1 238 862,60	2,57
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	7 911	1 238 862,60	2,57
Édition d'autres logiciels			443 368,80	0,92
SAP SE	EUR	2 128	443 368,80	0,92
Exploitation laiteries et Fabr. fromage			1 145 787,94	2,38
DANONE SA	EUR	14 923	1 145 787,94	2,38
Fabr. d'autres Prod. chimiques organiques base			448 684,32	0,93
SYMRISE	EUR	6 514	448 684,32	0,93
Fabr. et rechapage pneumatiques			455 791,00	0,95
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	16 100	455 791,00	0,95

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			2 638 533,30	5,48
INTER PARFUMS	EUR	25 995	655 593,90	1,36
LOREAL SA	EUR	5 409	1 982 939,40	4,12
Fabrication composants électroniques			1 573 565,56	3,27
ASML HOLDING N.V.	EUR	1 225	1 128 715,00	2,35
STMICROELECTRONICS NV	EUR	19 824	444 850,56	0,92
Fabrication d'autres matériels électriques			1 809 622,25	3,76
LEGRAND	EUR	14 221	1 809 622,25	3,76
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			723 472,00	1,50
ROBERTET S.A.	EUR	824	723 472,00	1,50
Fabrication d'autres Prod. chimiques n.c.a.			404 266,80	0,84
ARKEMA	EUR	7 752	404 266,80	0,84
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			1 590 672,32	3,31
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	18 292	1 590 672,32	3,31
Fabrication d'autres textiles n.c.a.			1 943 752,00	4,04
HERMES INTERNATIONAL	EUR	916	1 943 752,00	4,04
Fabrication de vêtements de dessus			1 752 465,00	3,64
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	2 717	1 752 465,00	3,64
Fabrication gaz industriels			2 647 495,20	5,50
AIR LIQUIDE	EUR	16 520	2 647 495,20	5,50
Fabrication préparations pharmaceutiques			3 975 012,18	8,26
BIOMERIEUX SA	EUR	9 375	1 034 062,50	2,15
SANOFI	EUR	29 544	2 443 879,68	5,08
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	2 367	497 070,00	1,03
Fabr instrumt & fourn. à usage médical,dentaire			1 547 066,80	3,22
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	5 732	1 547 066,80	3,22
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			3 443 164,20	7,15
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	14 658	3 443 164,20	7,15
infra infor. trait de donnees. heb et act connexes			206 273,90	0,43
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	2 335	206 273,90	0,43
Production d'électricité			1 673 789,13	3,48
E.ON SE	EUR	47 310	762 873,75	1,59
IBERDROLA SA	EUR	49 332	910 915,38	1,89
Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech			1 196 517,96	2,49
BUREAU VERITAS	EUR	44 022	1 196 517,96	2,49
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			**2 606 595,00**	**5,41**
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			1 052 800,00	2,18
FRANCE ACTIVE INVEST CAT B	EUR	10 000	1 052 800,00	2,18
Expert en finance			385 000,00	0,80
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	5 000	385 000,00	0,80

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Industries diversifiées			1 168 795,00	2,43
FONCIERE SOLIDAIRE LEOPOLD BELLAN	EUR	48 780	499 995,00	1,04
SIDI	EUR	4 400	668 800,00	1,39
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**71 433,00**	**0,15**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**71 433,00**	**0,15**
COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	300	71 433,00	0,15
Total			**47 689 720,14**	**99,08**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**47 689 720,14**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**523 982,85**
Autres passifs (-)	**-81 787,26**
Total = actif net	**48 131 915,73**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS SOLIDAIRES

Identifiant d'entité juridique: 969500X8Y41J9M963I96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

3. Le fonds a respecté les limites par rapport aux indicateurs suivants :

   1. Taux de féminisation moyen plus élevée que celui de l'univers
   2. Part d'entreprises ayant des objectifs de réduction carbone moyennes plus ambitieux que l'univers
   3. La note thématique moyenne des investissements du fonds a été supérieure à 3/5

4. La part des entreprises solidaires a été supérieur à 5% dans le portefeuille.

Au 29/12/23, ce fonds a investi 7,4% de son actif dans des organismes à forte utilité sociale au sens des dispositions du code du travail (article L332-17-1 du code du travail) et/ou environnementale conformément à ses engagements.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2025
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,64
Note moyenne ESG de l'univers	0,53
Part d'investissements "solidaires" du portefeuille (conformément au prospectus)	5,42%

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - Intensité de gaz à effet de serre
  - Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	7,22 %	FRANCE
AIRBUS GROUP SE	Industrie	5,64 %	FRANCE
AIR LIQUIDE	Matériaux	5,55 %	FRANCE
SAFRAN	Industrie	5,15 %	FRANCE
SANOFI	Soins de santé	5,12 %	FRANCE
BNP PARIBAS	Produits financiers	4,56 %	FRANCE
L OREAL	Biens de consommation de Base	4,16 %	FRANCE
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Discrétionnaire	4,08 %	FRANCE
LEGRAND	Industrie	3,79 %	FRANCE

LVMH	Consommation Discrétionnaire	3,67 %	FRANCE
SAINT-GOBAIN	Industrie	3,34 %	FRANCE
ESSILORLUXOTTICA SA	Soins de santé	3,24 %	FRANCE
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	Energie	2,60 %	FRANCE
PUBLICIS GROUPE	Services de Communication	2,60 %	FRANCE
BUREAU VERITAS	Industrie	2,51 %	FRANCE

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

A compter du 01/01/2025, le produit financier présentera une proportion minimale de 20% d'investissement durable.

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

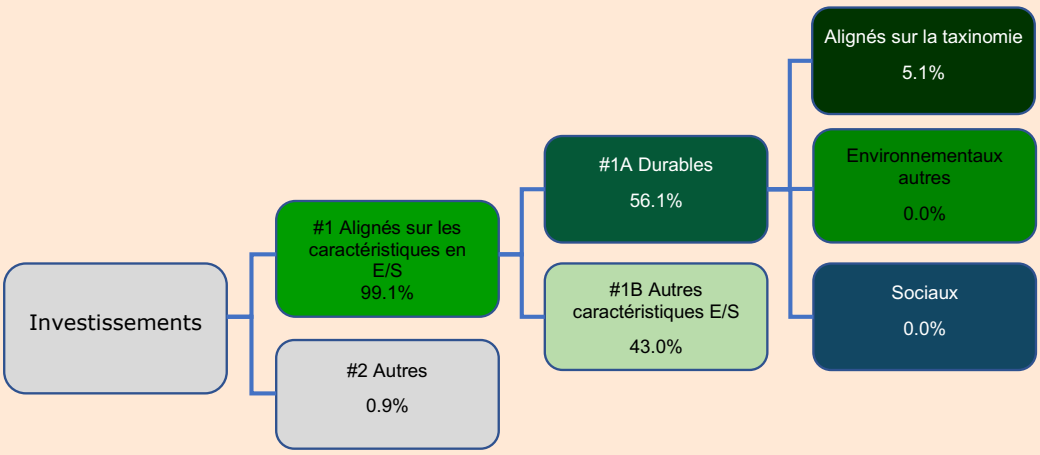

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	1,31 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	7,26 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,87 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	4,45 %	0,85 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	3,48 %	3,48 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3,27 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	6,11 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	5,48 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	2,38 %	0,00 %
Médias et Divertissement	2,57 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	8,78 %	5,50 %
Logiciels et Services	2,26 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	5,36 %	0,00 %
Energie	2,57 %	0,00 %
Biens d'équipement	29,64 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	7,68 %	0,00 %
Banques	4,52 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,95 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	1,07 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

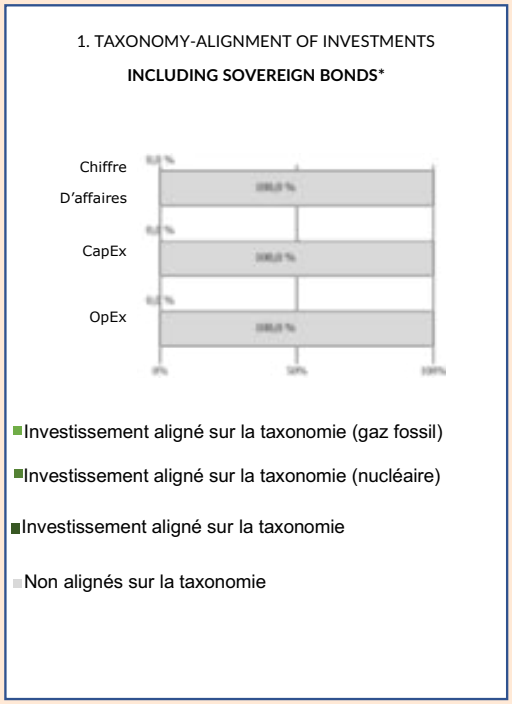

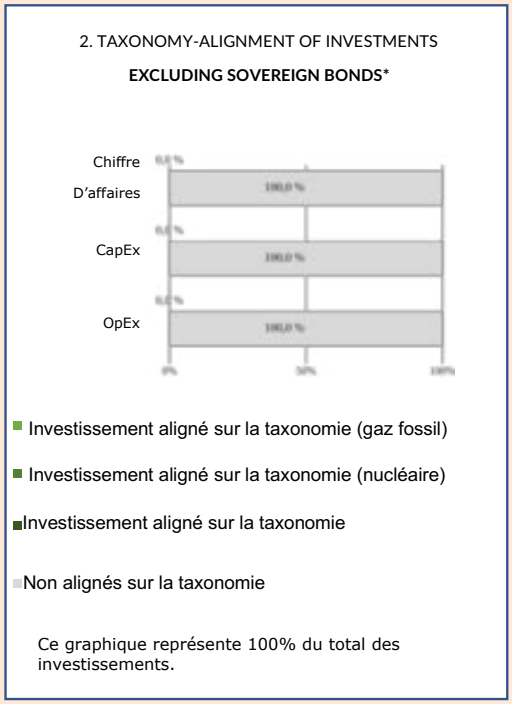

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2025.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;

- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;

- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. La politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie) a été appliquée à l'ensemble des portefeuilles.

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche et Gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie de positions sur des émetteurs soumis à exclusion post investissement a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche «Best-in-Class», consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

4. L'équipe de Gestion identifie les émetteurs éligibles - organismes à forte utilité sociale au sens des dispositions du code du travail (ex. associations, ESUS...) et/ou environnementale -. Les titres solidaires dans le portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière spécifique. Enfin, l'équipe de Gestion s'assure qu'entre 5% et 10% de l'actif de l'OPC est investi dans ce type d'organismes.

5. Un engagement de surperformance de l'univers de départ est en place. Il repose sur 2 indicateurs, un pour le Pilier E (Part d'entreprise ayant un objectif de réduction des émissions carbone) et l'autre pour le Pilier G (Diversité de genre au sein du conseil d'administration)

Le calcul et le suivi de l'indicateur de diversité et de l'indicateur d'objectif de réduction des émissions carbone fixé par les entreprises sont effectués *a posteriori* par l'équipe Reporting chaque trimestre.